Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2015)
Heft: 2086

Artikel: Conseil national : proportionnelle au rabais : un rappel à l'approche des élections fédérales

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017353

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

UDC et asile: pas touche à mon fonds de commerce!

Qui veut vraiment accélérer les procédures et s'en donner les moyens?

Albert Tille - 04 juillet 2015 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/27828

L'accélération des procédures d'asile proposée par Simonetta Sommaruga (DP 1912, 2050) passera la rampe au Parlement.

La commission du Conseil national a refusé de suivre l'UDC. Le grand parti nationaliste voulait enterrer la révision qui a pour but de décider rapidement qui a droit à l'asile et de faciliter le renvoi des *«faux réfugiés»*.

En juin dernier, la réforme est passée sans difficulté, et presque inaperçue, au Conseil des Etats. Lors des débats, Luc Recordon et Robert Cramer ont proposé une mesure pour répondre dans l'urgence au drame des migrants en Méditerranée (DP 2077). Des représentations suisses proches des camps de réfugiés enregistreraient sur place les demandes d'asile pour éviter aux migrants d'être victimes de passeurs mafieux. Cette suggestion, qui était analogue à celle du président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker, n'a pas été retenue. Au vote final la révision a été plébiscitée par 35 voix. Les voix UDC se sont dispersées: un oui, deux non et deux abstentions.

Les troupes de Toni Brunner vont se regrouper au Conseil national pour tenter de retarder l'adoption de la loi. L'aboutissement de la réforme Sommaruga à la veille des élections fédérales ne serait pas favorable à l'UDC. Il serait malencontreux que les autres partis enregistrent un succès sur l'asile, qui est son inépuisable fonds de commerce (DP 2046).

Et pour s'afficher comme le parti qui a raison seul contre tous, l'UDC refuse l'accélération des procédures alors que son programme vigoureux pour *«régler le chaos de l'asile»* réclame un renvoi systématique des migrants économiques, ce que faciliterait justement la réforme.

Par ailleurs, le parti préconise une aide sur place plutôt que d'accueillir des réfugiés syriens, mais combat la hausse sans borne de l'aide au développement. Incohérence au plus grand parti de Suisse.

A moins que ce soit une stratégie réfléchie pour agiter les problèmes sans vouloir les résoudre…

Conseil national: proportionnelle au rabais

Un rappel à l'approche des élections fédérales

Jean-Daniel Delley - 03 juillet 2015 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/27824

Les députés au Conseil national *«sont élus par le peuple au suffrage direct selon le système proportionnel»*, prescrit la Constitution fédérale. Une nouvelle fois cet automne, cette exigence ne sera pas respectée et la chambre du peuple ne traduira pas *«l'expression fidèle et sûre de [la] volonté»* des citoyennes et des citoyens (art. 34 al. 2).

Depuis 1999 (DP 1392), nous dénonçons régulièrement cette situation. En vain. Aussi continuons-nous de taper sur le clou.

Le scrutin de type proportionnel vise à une représentation parlementaire fidèle à la force des partis politiques en compétition. La

Suisse pousse très loin la liberté de choix du corps électoral: pas de listes bloquées qui imposent au corps électoral la présélection opérée par les partis. Au contraire, le citoyen peut ajouter sur sa liste les noms de candidats d'autres partis (panachage), biffer (latoisage) et cumuler des noms au gré de ses préférences.

Pourtant, cet idéal proportionnel souffre d'un vice rédhibitoire. En cause le découpage des circonscriptions, qui épouse les frontières cantonales. Dix-neuf cantons sur 26 disposent de moins de 10 sièges au Conseil national, treize de moins de 6 sièges et six d'un seul siège.

Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral (ATF 131 I 74), un quorum naturel de plus de 10% – il faut plus de 10% des voix exprimées pour obtenir un siège – n'est pas conforme au scrutin proportionnel. Cette jurisprudence concerne bien sûr les cantons et les communes. Par analogie, on peut en conclure que le mode d'élection du Conseil national n'est pas conforme à la Constitution fédérale.

Concrètement, le citoyen d'un canton peu peuplé, partisan d'un petit parti, devra porter son choix sur un des partis ou le parti dominant, faute de quoi sa voix sera perdue. Ou alors il s'abstiendra. Dans tous les cas, sa liberté de vote ne sera pas respectée.

La structure fédérale du pays a conduit à une représentation strictement égale des cantons au sein du Conseil des Etats. Le Conseil national, chambre du peuple, est censé refléter la diversité politique du corps électoral. Ce n'est pas le cas.

Pourtant une solution simple existe, qui préserve la dotation en sièges des cantons tout en respectant l'expression fidèle et sûre de la volonté du corps électoral. Il s'agit de la méthode dite double Pukelsheim, en vigueur dans les cantons de Zurich, Argovie et Schaffhouse.

Les 200 sièges du Conseil national seraient attribués entre les partis proportionnellement aux voix obtenues sur l'ensemble du territoire suisse, chaque canton conservant le nombre de sièges qui lui revient en fonction de sa population. Cette méthode implique dans quelques cas un transfert de voix d'un canton à l'autre, un petit parti pouvant décrocher un siège au détriment d'un parti plus fort dans le canton (mais ayant sur le plan national le nombre de sièges auquel il a droit) grâce à un transfert de voix obtenues dans d'autres cantons.

D'où les fortes réticences à adopter cette méthode, qui pourtant nous ferait enfin entrer dans l'ère des élections… nationales.

Ni pour ni contre Uber, mais il faut de nouvelles règles

Uber met les taxis en effervescence en Suisse romande: quelle régulation? (1/2)

Marco Danesi - 06 juillet 2015 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/27832

Sur les routes des villes romandes et suisses, les taxis établis vivent une période de fin de règne. L'arrivée d'un concurrent d'un type nouveau, la plateforme numérique californienne Uber, exacerbe leurs difficultés. Car l'essor des transports publics ainsi que les chauffeurs pirates leur disputent déjà les clients et réduisent les chiffres d'affaires.

Face au danger, les corporations cherchent à conserver leurs prérogatives. Jusqu'à se bagarrer entre elles.

En réalité, il vaudrait mieux revoir radicalement l'organisation actuelle plutôt que de tenter d'éliminer le nouveau venu. Uber offre l'opportunité de fixer des